ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958 (Arrondissement de SAINT-MALO)

Profession de foi de Guy LA CHAMBRE

Mes Chères Concitoyennes,
Mes Chers Concitoyens,

L'homme qui sollicite ici l'honneur de représenter l'Arrondissement de SAINT-MALO au Parlement issu de la Nouvelle Constitution, heureusement élaborée par le Général de GAULLE et ratifiée par les huit-dixièmes d'entre vous le 28 Septembre dernier, est avant tout **un républicain.**

Indépendant, dans le sens complet du terme, c'est-à-dire libre de tout engagement envers quelque parti ou quelque personnalité que ce soit.

Il se recommande à vous **par ses œuvres plus que par ses discours.**

Au service des intérêts de l'ancienne **deuxième circonscription de Saint-Malo** — qu'il a représentée pendant douze ans au Parlement — il a consacré le meilleur de sa jeunesse.

A la **reconstruction de Saint-Malo,** aux trois-quarts détruit, il a consacré toute l'énergie et toute l'expérience de sa vie d'homme, sans négliger, pour autant, la besogne dont il avait pris charge : mener à terme le dénoiement complet des terrains submersibles des 22 communes de l'enclave du **Syndicat des Digues et Marais de Dol.**

Ces tâches étant aujourd'hui achevées et chaque député étant redevenu, grâce au rétablissement du scrutin d'arrondissement, responsable en propre d'un secteur, il s'engage, si vous lui en confiez le mandat, à mettre au service du nôtre toute l'énergie et toute l'opiniâtreté que vous lui connaissez, tout le poids et toute l'étendue des relations que vous lui savez.

Si vous en décidez ainsi, je m'engage à conserver avec vous ce contact direct et humain que nous avons repris ensemble, au cours des réunions tenues dans les 65 communes de cet arrondissement, ceci afin de me tenir étroitement informé de vos aspirations et de vos besoins.

Je concerterai mon action avec celle de vos Maires de la quasi-unanimité desquels j'ai la fierté de pouvoir me dire l'ami, je seconderai auprès des Pouvoirs Publics à tous les échelons leurs efforts pour accélérer l'approbation et l'exécution des projets dont dépend l'amélioration des conditions d'existence des populations de nos villes, de nos bourgs et de nos villages.

Je le ferai avec d'autant plus de cœur que cet arrondissement m'est devenu d'autant plus cher que je lui ai donné plus de moi-même et que les miens — dont j'ai le souci de continuer les traditions — ont connu, depuis trois générations, l'honneur d'avoir été choisis par vous pour en assurer la représentation au Parlement.

POLITIQUE GÉNÉRALE

Au cours de deux législatures, de 1951 à 1956 et de 1956 au 13 Mai 1958, je n'ai cessé de dénoncer **la montée des périls** à quoi nous exposaient :

une **Constitution** imparfaite à l'élaboration de laquelle, n'étant pas membre de l'Assemblée Constituante, je n'avais pris aucune part ;

un **mode de scrutin** qui privait l'électeur du droit de choisir directement son représentant et contre lequel je n'ai cessé de m'élever ;

le **régime des partis** qui avait motivé le départ du Général de GAULLE en Janvier 1946 et qu'il avait dénoncé comme responsable de l'instauration de « la formule de gouvernement d'assemblée », dont il avait dit qu'elle finirait par « saper la notion même d'Etat ».

J'étais de ceux qui avaient prévu que de tels errements nous conduiraient inéluctablement à une **crise de régime** et, dès le 15 Juin 1957, la voyant venir, j'avais déclaré publiquemeni placer « mon attente » et « mon espoir » dans le retour du temps de ces « hautes actions » dont le Général de GAULLE avait été l'incarnation dans d'autres « jours difficiles » de notre histoire.

Pour avoir prévu et déclaré cela, il y a plus d'un an, **pour avoir voté l'investiture du Général de GAULLE** le 1er Juin dernier, pour lui avoir accordé les **pleins pouvoirs** et la **délégation de pouvoir constituant** le 2 Juin, je me sens plus autorisé que certains ouvriers de la onzième heure à lui **rendre aujourd'hui hautement hommage pour avoir :**

— **préservé** notre Pays de la **guerre civile,**

— doté la France d'une **Constitution nouvelle** instituant un **Gouvernement qui gouverne** et un **Parlement qui contrôle,**

— avoir **brisé net,** au lendemain du referendum, la **tentative** de certains membres de son entourage de **créer en France un « parti unique »** qui eût été un acheminement vers la dictature et d'avoir arbitré la querelle de ses ministres en **imposant** comme garantie de la sauvegarde d'un régime de libertés le **retour au scrutin d'arrondissement** dont j'avais été le seul député d'Ille-et-Vilaine à voter le rétablissement les 9 et 18 Novembre 1955,

— avoir **rétabli la légalité républicaine** en Algérie après l'avoir préservée dans la métropole en rétablissant la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire.

A ces **actes décisifs** pour les destinées du pays comme pour l'avenir du régime, le Chef du Gouvernement souhaite que les élus du suffrage universel apportent demain une **adhésion raisonnée.**

Voici sur quoi se fonde la mienne :

LE PROBLEME ALGÉRIEN

Des élections libres en Algérie et un plan d'équipement destiné à soulager la misère de ses populations, qui sont les deux termes du **discours** recemment prononcé à **Constantine** par le **Général de GAULLE,** constituent également les deux termes dont je préconisais l'adoption dans ma profession de foi du 2 Janvier 1956. En me déclarant **en complet accord** avec le Général de GAULLE sur cette **solution pacifique** préconisée par lui **pour mettre un terme à ce douloureux conflit,** je ne fais donc que rester conséquent avec moi-même.

POLITIQUE INTÉRIEURE

Je me suis toujours affirmé **partisan résolu de l'ensemble des libertés civiques** dont le recours au Général de GAULLE a sauvegardé l'exercice dans le moment où elles étaient menacées par l'instauration d'un pouvoir totalitaire :

— **libertés politiques,**
— **libertés syndicales,**
— **libertés religieuses.**

S'agissant plus particulièrement de la **liberté scolaire,** je réitère ici mon attachement au **maintien des lois** qui ont contribué à en rendre l'exercice effectif : loi **Barangé** et loi **André Marie.**

Je m'opposerai dans l'avenir, **comme je m'y suis opposé dans le passé** notamment les **24 Février et 8 Novembre 1956, à toute tentative tendant à leur abrogation.**

Je souhaite vivement qu'usant de la haute autorité que lui confère son prestige auprès des plus hautes autorités spirituelles, intellectuelles et morales le Chef du Gouvernement puisse, en accord avec toutes celles qui, de part et d'autre, sont intéressées à sa solution, aboutir à un règlement définitif du problème scolaire qui a été trop longtemps une source de division et d'affaiblissement entre les Français.

Le **libéralisme,** dont j'ai constamment fait preuve à l'endroit de **l'enseignement privé,** n'a fait que rendre plus claire chez moi la conscience des **devoirs spéciaux** qui incombent, aux élus républicains à tous les échelons, **à l'égard de l'enseignement public.**

A cet égard, l'ensemble des réalisations que notre Municipalité a, sur mon initiative, effectuées à Saint-Malo, l'atteste plus éloquemment sans doute que de simples paroles.

POLITIQUE FINANCIÈRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Une monnaie stable constitue la condition première de la santé du pays et d'une amélioration durable des conditions et des moyens d'existence des classes laborieuses, des pensionnés, marins, veuves de marins, anciens combattants, ainsi que des rentiers viagers et des économiquement faibles.

N'est-ce pas ce que M. Guy MOLLET a lui-même reconnu le 31 Janvier 1956 dans sa déclaration d'investiture en déclarant : « L'inflation est une duperie pour les salariés et les économiquement faibles. Elle ruine l'épargne et ne bénéficie qu'aux spéculateurs ».

Sous l'unique réserve qu'elles n'aient pas pour effet de **mettre la monnaie en péril**, de provoquer la **hausse des prix** et, par suite, d'engendrer **l'inflation,** je me prononcerai pour **toutes réformes** ayant pour objet **d'améliorer le sort des travailleurs** de toutes catégories. Parmi ces améliorations, celle du **logement** doit, à mon avis, tenir la première place.

Les **travailleurs indépendants** et, en particulier, les **petits commerçants** et les **artisants,** sont présentement parmi les moins aidés et les plus menacés par diverses mesures qui visent ni plus ni moins qu'à **socialiser le petit commerce** laissé, par ailleurs, sans défense contre les entreprises tentaculaires de **grandes chaînes de distribution apatrides** qut tendent à les absorber.

De toufes mes forces, je **m'emploirai à contrecarrer de tels desseins** et à défendre la **liberté du commerce.**

Je souhaite, d'autre part, que **des réformes de structure** interviennent :

— **dans le domaine de la sécurité sociale** qui, par la budgétisation des charges, mettent **tous les travailleurs de la terre comme de la ville sur un pied d'égalité au regard des prestations**.

— **dans le domaine de la fiscalité** par le **remplacement** de la **pluralité des taxes** et de la **diversité des taux,** génératrices de soucis et de contrôles, par un **impôt unique à la base.**

POLITIQUE AGRICOLE

— **Lutte** contre le **déséquilibre des prix industriels et des prix agricoles** par une extension à d'autres branches de la production agricole du procédé **d'indexation automatique des denrées agricoles sur l'indice des prix industriels,** principe adopté en Mars 1957 dans la Loi Laborbe portant fixation du **prix du lait.**

— **Instauration d'une véritable politique agricole** excluant des errements comme ceux qui consistent à importer aujourd'hui 200.000 tonnes de blé russe alors que, pour que cette importation fût évitée, il aurait suffi, au lieu de dénaturer les excédents de la récolte 1957-1958, de constituer, à l'aide de ceux-ci, un stock de sécurité de quatre mois de consommation.

— Sauvegarde de **l'exploitation familiale** grâce notamment à l'extension des méthodes de **vulgarisation** (CETA et Foyers de progrès) et par la mise en œuvre d'une **politique effective d'amélioration de l'habitat rural**.

— **Défense du privilège des bouilleurs de cru** et rétablissement du **régime du forfait facultatif par canton.**

POUR L'ÉQUIPEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

— Seconder l'aboutissement de tous les projets de **décentralisation industrielle** au profit de notre région, remarque faite que la toute récente décision prise par le Gouvernement de contrôler les créations et extensions industrielles dans la région parisienne est de nature à favorisér grandement cette décentralisation.

— **Intervention pressante auprès des Pouvoirs Publics** pour obtenir l'inscription en priorité au budget des crédits nécessaires à la **construction du barrage de la Rance.**

Vu et approuvé le suppléant :

Docteur R. NICOLLEAU

Adjoint au Député-Maire de St-Malo
Chevalier de la Légion d'Honneur

Guy LA CHAMBRE

Député-Maire de Saint-Malo
Ancien Ministre
Président d'Honneur du Syndicat des Digues et Marais de Dol
Chevalier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre

Imp. LEMÉ & FILS - St-Servan-St-Malo